

**Note synthétique – BUDGET PRIMITIF 2020**  
**Commune de TREMONZEY**

**I. Le cadre général du budget :**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent document a vocation à répondre à cette nouvelle obligation.

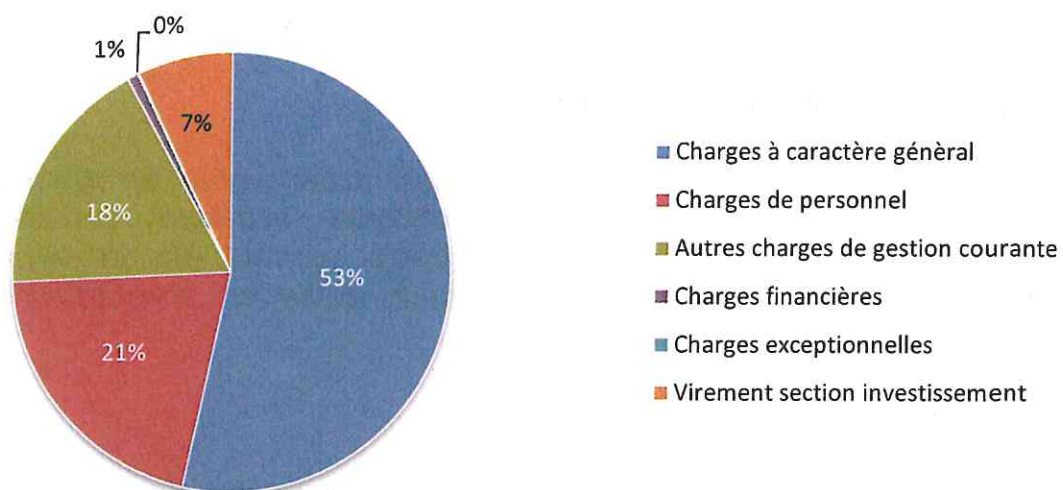
**II. La section de fonctionnement :**

Le budget primitif 2020 de la commune intègre les dépenses et recettes liées à la gestion de la forêt communale depuis la dissolution du budget forêt au 31.12.2017.

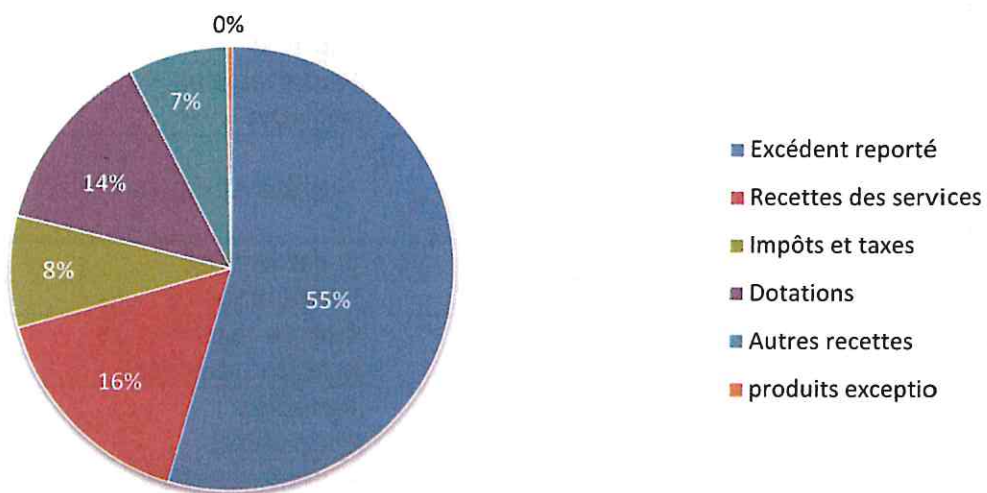
Le budget primitif 2020 s'équilibre à **356 509.56 €** pour la section de fonctionnement et se répartit ainsi :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	188 850.00	Excédent brut reporté	194 472.75
Dépenses de personnel	73 483.23	Recettes des services	57 522.00
Autres dépenses de gestion courante	62 600.00	Impôts et taxes	29 000.00
Dépenses financières	2 872.00	Dotations et participations	48 255.00
Dépenses exceptionnelles	200.00	Autres recettes de gestion courante	25 800.00
Dépenses imprévues	0.00	Recettes financières	
Total dépenses réelles	331 235.23	Autres recettes	1460.21
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	162 037.21
Virement à la section d'investissement	25 274.73	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>356 509.96 €</b>	<b>Total général</b>	<b>356 509.96 €</b>

## Budget Primitif 2020 - Dépenses



## Budget Primitif 2020 - Recettes



### Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- Taxe foncière sur le bâti : 10.95 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 14.49 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **16 176.00 €**

### III. La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget primitif 2020 s'équilibre à **44 585.00 €** en section d'investissement et se répartit ainsi :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	25 274.73
Dépenses financières	11 685.00	FCTVA	880.00
Dépenses d'équipement	31 900.00	Cautions	1 180.00
		Solde d'exécution	12 969.56
Autres dépenses		Subventions d'investissement	4 280.71
Dépenses Imprévues	1 000.00	Excédent fonctionnement capitalisés	
Total général	<b>44 585.00 €</b>	Total général	<b>44 585.00 €</b>

#### Projets d'investissements :

- Achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat : 1 600,00 €
- Réparation d'un mur au cimetière : 20 000 €
- Réparation cloche église : 1 800 €
- Achat de panneau de signalisation : 500 €
- Nouvelle opération concernant la défense contre l'incendie pour 7 000.00 €

Concernant la dette, le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 212 671.01 €. Le montant annuel de capital à rembourser s'élève à 9 684.79 €

Les recettes font apparaître une subvention d'investissement attendue :

- CAE : 4 280.71 €

Fait à Trémonzey, le 16 juillet 2020.

Le Maire,  
Nadine ROBERT



